Renforcer le système d'éducation des adultes de l'Ontario

•

Un document de discussion pour guider le processus de consultation publique sur les façons d'améliorer l'éducation des adultes en Ontario

Décembre 2017

Ontario

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substituts sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitut en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

An equivalent publication is available in English under the title: Strengthening Ontario's Adult Education System: A discussion paper to guide public consultation about ways to improve adult education in Ontario, 2017.

Cette publication est affichée sur le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle au www.ontario.ca/mesfp.
17-198 • ISBN 978-1-4868-0885-4 (PDF) • ISBN 978-1-4868-0884-7 (HTML) • © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2017

Table des matières

Au sujet de la consultation publique 5
Comment participer 7

Introduction 8
Vision de l'éducation des adultes de l'Ontario 11
Contexte 12

Piliers d'un système d'éducation des adultes solide 14

Programmes d'éducation des adultes actuels : un tour d'horizon 16

Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant 19
Forces et possibilités d'amélioration 19

Ce que nous faisons 22
Accès convivial à l'information 22
Alphabétisation et formation de base 24
Innovations apportées aux programmes d'éducation du secondaire pour adultes 25
Programmes à l'intention des immigrantes et immigrants 27

Ce que nous planifions 29
Collaboration et partenariats régionaux 29
Reconnaissance des acquis 30
Projets pilotes de nouveaux modèles de programmes 31

Ce que nous explorons 33
Amélioration de l'admission, de l'orientation et de la planification des parcours 33
Reconnaissance des compétences essentielles et des compétences de base 34

Questions de discussion générales 38

Conclusion 39
Prochaines étapes 39

Annexes 40

Résumé des questions directrices 40

Glossaire 44

Ministères partenaires 46

Nous invitons tous les partenaires en éducation des adultes à faire part de leurs commentaires à l'égard du renforcement du système d'éducation des adultes en Ontario afin de s'assurer que les apprenantes et apprenants adultes sont bien soutenus et en mesure d'atteindre leurs objectifs. Les commentaires peuvent être soumis par écrit d'ici le 31 janvier 2018. Les apprenantes et apprenants adultes seront également invités à participer à des groupes de discussion ciblés. Nous présenterons un rapport sur les résultats de cette consultation et les prochaines étapes à l'hiver 2018. Pour obtenir des renseignements sur la façon de participer, veuillez consulter la page 7.

Au sujet de la consultation publique

Le présent document de discussion vise à soutenir une conversation transparente, équitable et inclusive avec les partenaires en éducation des adultes, y compris les apprenantes et apprenants actuels et potentiels, les personnes qui travaillent avec les apprenantes et apprenants adultes et d'autres partenaires clés qui appuient la mise en œuvre de l'éducation des adultes. Nous attendons vos commentaires à propos de domaines prioritaires que le gouvernement de l'Ontario a cernés en vue de réaliser la vision d'un système d'éducation des adultes[1] harmonieux et centré sur les apprenantes et apprenants qui offre à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens la possibilité de perfectionner leurs connaissances et leurs compétences, et de s'intégrer pleinement à la main-d'œuvre hautement qualifiée ainsi qu'à la société en constante évolution de l'Ontario. Vos commentaires nous sont précieux; ils nous aideront à élaborer et à mettre en œuvre des plans pour l'éducation des adultes en Ontario.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle et ses ministères partenaires, le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, ont défini les grandes priorités sur lesquelles obtenir vos commentaires. Grâce à vos commentaires et à votre collaboration, nous espérons nous appuyer sur les forces du système en place pour le rendre plus harmonieux et centré sur les apprenantes et apprenants.

---

1. Les programmes d'éducation des adultes en Ontario offrent aux adultes des occasions de poursuivre un grand nombre d'objectifs d'apprentissage, de carrière et personnels différents. Des programmes sont en place pour aider les adultes à améliorer leurs compétences linguistiques, en littératie, en numératie et numériques ainsi que certaines compétences en milieu de travail, à accéder à des programmes d'apprentissage, à des programmes collégiaux et à des programmes universitaires et à tirer profit des compétences et de l'expérience qu'ils ont acquises à l'étranger. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section « Programmes d'éducation des adultes actuels : un tour d'horizon » à la page 16.

Nous désirons connaître :

- vos idées sur la façon dont, ensemble, nous pouvons mieux soutenir la diversité des besoins et des capacités des apprenantes et apprenants adultes;
- vos commentaires sur les idées, les priorités, les mesures prévues et les prochaines étapes que nous avons mises au point jusqu'ici, énoncées dans ce document.

D'après ce que nous ont dit nos partenaires jusqu'à maintenant, nous avons établi des priorités pour l'amélioration des programmes d'éducation des adultes et de l'ensemble du système afin d'enrichir l'expérience des apprenantes et apprenants. Le gouvernement de l'Ontario va déjà de l'avant avec certaines initiatives prioritaires (« Ce que nous faisons »), et en planifie d'autres (« Ce que nous planifions »). Il examine également les priorités futures (« Ce que nous explorons »).

Nous cherchons à obtenir de la rétroaction sur les priorités suivantes.

Ce que nous faisons

Actuellement, le gouvernement de l'Ontario déploie des efforts pour :

- améliorer l'accès à l'information au sujet des programmes et des services;
- améliorer et élargir l'alphabétisation et la formation dans les compétences essentielles grâce à l'investissement du gouvernement dans le Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB);
- apporter des innovations aux programmes d'éducation secondaire des adultes;
- offrir des programmes à l'intention des immigrantes et immigrants.

Ce que nous planifions

Le gouvernement de l'Ontario élabore des plans pour :

- soutenir davantage la collaboration et les partenariats dans les régions;
- améliorer les procédures de reconnaissance des acquis (RDA) des adultes afin de soutenir des parcours efficaces;

- mettre à l'essai de nouveaux modèles de programme (p. ex., compétences essentielles en contexte et cheminement de carrière).

Ce que nous explorons

Le gouvernement de l'Ontario explore des stratégies potentielles pour :

- améliorer l'inscription au système, l'orientation et la planification de parcours;
- renforcer la reconnaissance des compétences de base pour réussir dans l'économie et la société du 21e siècle.

Comment participer

Nous vous encourageons à participer à cette consultation. Vos réflexions et vos opinions nous importent et serviront de base aux prochaines étapes qu'entamera le gouvernement de l'Ontario dans la mise en œuvre des mesures prioritaires déjà en cours, de celles que nous planifions ainsi que des priorités que nous explorons.

Vous trouverez tout au long de ce document de discussion des questions directrices qui visent à obtenir vos commentaires sur les domaines prioritaires et les prochaines étapes. Vous êtes libre de choisir les questions auxquelles vous souhaitez répondre. Certaines questions ciblent les fournisseurs de services d'éducation des adultes, tandis que d'autres sont plus générales. Si vous le désirez, vous pouvez aussi exprimer des commentaires additionnels au-delà des questions directrices.

Veuillez faire parvenir vos commentaires par courriel à lifelonglearning@ontario.ca.

Si vous avez des questions sur la façon de participer à cette consultation, veuillez les transmettre par courriel à lifelonglearning@ontario.ca.

Remarque. – Tous les commentaires et toutes les soumissions reçus seront versés au dossier public.

Nous ferons rapport des commentaires recueillis dans le cadre de la consultation et présenterons les prochaines étapes à l'hiver 2018.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation.

Introduction

L'évolution de l'économie du savoir, les effets de la mondialisation et le rythme rapide des progrès technologiques dans l'ensemble des secteurs continuent de changer le contexte dans lequel nous travaillons et vivons.

Des preuves concluantes démontrent qu'en Ontario, comme dans d'autres pays de l'OCDE[2], le rythme des changements économiques et technologiques fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour les gens d'acquérir les compétences recherchées afin de pouvoir participer pleinement à la vie civique et à la population active. Aujourd'hui même, près de 700 000 Ontariennes et Ontariens de 25 à 64 ans ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Des possibilités d'éducation permanente sont essentielles pour permettre à toute la population ontarienne de s'intégrer avec succès à notre main-d'œuvre hautement qualifiée en constante évolution. Le gouvernement de l'Ontario s'engage à aider les Ontariennes et les Ontariens à poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie.

Chaque année, près de 200 000 Ontariennes et Ontariens participent aux programmes d'éducation des adultes. Néanmoins, les données du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)3 indiquent que bien d'autres Ontariennes et Ontariens, avec ou sans emploi, bénéficieraient de la possibilité d'améliorer les compétences indispensables à leur réussite, notamment les compétences linguistiques, en littératie, en numératie et numériques. Il semblerait que le besoin de programmes d'éducation des adultes de qualité supérieure et accessibles en Ontario soit plus élevé que le

2. L'OCDE est l'Organisation de coopération et de développement économiques, un groupe dans lequel les gouvernements des 35 pays membres travaillent de concert à favoriser la prospérité grâce à la croissance économique et au développement durable.
3. Le PEICA est une enquête sur les ménages menée par l'OCDE en vue d'évaluer les principales aptitudes cognitives et les compétences en milieu de travail nécessaires pour assurer une participation réussie à la société et à l'économie mondiale du 21e siècle.

nombre d'apprenantes et d'apprenants actuellement desservis. Le gouvernement de l'Ontario s'engage à assurer que plus d'occasions d'apprentissage accessibles, souples, pertinentes et intéressantes sont offertes afin d'aider davantage d'apprenantes et d'apprenants adultes à réaliser leurs objectifs d'éducation, de carrière et de vie. La province s'engage également à les aider plus efficacement à surmonter les obstacles pouvant restreindre leur participation.

Il existe une grande diversité de besoins, d'aptitudes, d'antécédents et d'aspirations parmi les gens qui participent aux programmes d'éducation des adultes à l'heure actuelle, de même que parmi ceux qui pourraient bénéficier de programmes d'éducation des adultes, mais qui n'y sont pas encore inscrits. Ces groupes comprennent :

- des adultes qui souhaitent développer les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'économie du savoir et à la société du 21e siècle;
- des adultes qui terminent leurs études secondaires ou améliorent leur apprentissage afin d'accéder à des études postsecondaires, à une formation par l'apprentissage ou à un emploi;
- des immigrantes et immigrants, y compris des professionnels et gens de métier formés à l'étranger, qui veulent améliorer leurs compétences linguistiques, mettre à jour leurs compétences professionnelles ou établir une équivalence canadienne pour des titres étrangers en vue de se préparer à de meilleures possibilités d'emploi et à une participation plus active à la société;
- des Autochtones cherchant à perfectionner leurs compétences dans des contextes adaptés à leur culture qui leur permettent de demeurer en contact avec leur collectivité;
- des apprenantes et apprenants francophones qui veulent atteindre leurs objectifs d'apprentissage dans leur propre langue;
- des personnes handicapées désirant acquérir les compétences qui leur permettront de participer davantage dans leurs collectivités et leur milieu de travail, y compris les apprenantes et apprenants adultes sourds ou sourds et aveugles qui désirent améliorer leurs compétences dans leur propre langue et dans des milieux culturellement adaptés;

- des travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, souhaitant mettre à jour leurs compétences et connaissances afin de répondre à la demande du milieu du travail ou de l'économie ou de se préparer à une réorientation de carrière;
- des personnes qui veulent parvenir à une autosuffisance et à une autonomie accrues.

Toutes les Ontariennes et tous les Ontariens qui participent aux programmes d'éducation des adultes sont uniques et ont leurs propres objectifs d'apprentissage. Les apprenantes et apprenants adultes ont de multiples besoins personnels et contraintes en matière d'apprentissage, qu'ils s'occupent de jeunes enfants, aient immigré récemment ou aient quitté l'école il y a longtemps pour des raisons personnelles. « Dans bien des cas, le retour aux études constitue pour eux un véritable acte de foi. Pourtant, leur succès est essentiel à la vitalité des collectivités et de l'économie[4]. »

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, le ministère de l'Éducation et le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration ont reçu le mandat de travailler plus étroitement ensemble au renforcement du système d'éducation des adultes. En outre, il est important pour ces ministères de continuer à travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères, comme le ministère des Services sociaux et communautaires, en vue d'améliorer les possibilités de participer à des programmes d'éducation et de formation pour les adultes bénéficiant de l'aide sociale et d'autres mesures de soutien et services. Une meilleure coordination entre les ministères appuiera l'objectif du gouvernement de rendre le système plus harmonieux et centré sur les apprenantes et apprenants et permettra à plus d'adultes de participer à une éducation permanente pour accroître leurs connaissances ainsi que leurs compétences linguistiques, en littératie, en numératie et numériques.

---

4. Kathleen Wynne, 2005, « Message de l'adjointe parlementaire au ministre de l'Éducation », *L'Ontario apprend : Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*, Ministère de l'Éducation de l'Ontario, p. 1.

Vision de l'éducation des adultes de l'Ontario

La vision du gouvernement de l'Ontario est celle d'un système d'éducation des adultes harmonieux et centré sur les apprenantes et apprenants qui offre à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer pleinement à la main-d'œuvre hautement qualifiée et à la société en constante évolution de l'Ontario.

Cette vision repose sur les principes de l'accessibilité et de l'inclusion.

Un système d'éducation des adultes renforcé aidera un plus grand nombre d'adultes et sera mieux adapté aux besoins locaux et changeants des apprenantes et apprenants, des fournisseurs de services et des autres partenaires, y compris des employeurs.

Dans un système axé sur les apprenantes et apprenants, les adultes auront facilement accès aux sources d'information sur leurs options de formation et recevront du soutien pour déterminer des parcours adaptés à leurs besoins et à leurs objectifs individuels. Les acquis et l'expérience des personnes seront reconnus de façon cohérente à l'échelle de la province, et les adultes disposeront de plus d'occasions d'apprendre dans des milieux qui sont adaptables et adaptés aux adultes.

Dans un système harmonieux, les apprenantes et apprenants adultes seront mieux soutenus durant les transitions de programmes dans le cadre de leurs efforts en vue d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie et de réaliser leur plein potentiel. Le gouvernement, les fournisseurs de services et les autres intervenants clés s'uniront pour assurer la responsabilisation à l'égard des résultats des apprenantes et apprenants.

En améliorant le système de façon à en faciliter l'accès pour nos apprenantes et apprenants adultes et à mieux soutenir leurs divers besoins et aspirations, le gouvernement de l'Ontario désire s'assurer qu'un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens possèdent les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'Ontario d'aujourd'hui et de demain.

Contexte

En 2004, l'Examen de l'éducation des adultes a été lancé à la demande du ministre de l'Éducation et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités (maintenant la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle). Le rapport final, intitulé *L'Ontario apprend : Le renforcement de notre système d'éducation des adultes*, a été publié en 2005 et a proposé un cadre stratégique tout en recommandant des mesures pour soutenir et améliorer l'éducation des adultes en Ontario. Au fil des ans, certaines de ces recommandations ont été mises en œuvre. Toutefois, il y a matière à amélioration pour réaliser la vision d'un système d'éducation des adultes harmonieux et axé sur les apprenantes et apprenants.

En 2014, dans le document intitulé *Atteindre l'excellence : Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario*, le ministère de l'Éducation s'est engagé à « faire en sorte que le système d'éducation des adultes offre un meilleur appui aux apprenants adultes qui veulent terminer leurs études secondaires et commencer des études ou une formation postsecondaires ou aller sur le marché du travail » (p. 13). Le Ministère a par la suite lancé sa Stratégie pour l'éducation des adultes, qui permet aux conseils scolaires d'explorer des façons innovatrices de faire participer les apprenantes et apprenants adultes et de renforcer leur capacité d'aider les apprenantes et apprenants adultes à atteindre leurs objectifs. Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires ont fait un travail considérable en vue de favoriser une approche plus collaborative et régionale de la planification stratégique et de proposer aux apprenantes et apprenants adultes un vaste éventail de programmes accessibles et de faciliter de meilleures transitions vers d'autres programmes d'éducation des adultes et de formation. Les initiatives pluriministérielles du gouvernement de l'Ontario visant à renforcer l'ensemble du système d'éducation des adultes s'inspirent de ce travail et d'autres points forts du système actuel.

Le rapport du Comité d'experts de la première ministre pour le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, intitulé *Former la main-d'œuvre de demain : Une responsabilité partagée*, qui a été publié en juin 2016, a insisté sur l'importance

de veiller à ce que les apprenantes et apprenants adultes aient accès à des possibilités d'apprentissage de qualité adaptables et adaptées à leurs besoins et contextes. En septembre 2016, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, de l'Éducation et des Affaires civiques et de l'Immigration ont reçu le mandat de travailler ensemble pour renforcer le système d'éducation des adultes.

Dans son Budget de l'Ontario de 2017, la province a annoncé le nouveau Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle, qui confirme l'engagement de la province envers d'importantes initiatives sur le plan de l'éducation, de la formation et du développement des compétences. Le gouvernement collaborera avec ses partenaires pour renforcer le système d'éducation des adultes 1) en améliorant l'accès aux programmes qui répondent aux besoins individuels des apprenantes et apprenants adultes, 2) en facilitant et en simplifiant les transitions entre les programmes et 3) en mettant en place des façons de reconnaître les acquis des apprenantes et apprenants adultes. Les investissements de la province dans l'éducation des adultes aideront également plus d'Ontariennes et d'Ontariens à améliorer leurs compétences linguistiques, en littératie, en numératie et numériques. Ouvrir des portes aux apprenantes et apprenants adultes appuiera la croissance de notre économie en aidant les gens dans leur vie quotidienne.

C'est en s'appuyant sur ces rapports et sur ce que nous ont indiqué nos partenaires en éducation des adultes dans le secteur au cours des dernières années que le gouvernment de l'Ontario a défini les principales priorités présentées dans ce document.

Piliers d'un système d'éducation des adultes solide

Les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP), de l'Éducation (EDU) et des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) de l'Ontario se partagent la responsabilité des programmes d'éducation des adultes de la province. S'inspirant de cette étroite collaboration et des observations formulées par les parties prenantes au fil des ans, les partenaires ministériels ont déterminé que les éléments suivants représentaient des piliers importants d'un système consolidé d'éducation des adultes :

Des occasions d'apprentissage axées sur les apprenantes et apprenants

Les apprenantes et apprenants auront accès à des occasions d'apprentissage de qualité supérieure, basées sur leurs capacités et leurs besoins individuels.

Parcours clairs et coordonnés

Les apprenantes et apprenants peuvent suivre des parcours clairs à travers les programmes les plus susceptibles de les aider à atteindre leurs objectifs.

Résultats significatifs

Les parcours des apprenantes et apprenants aboutissent à des résultats bien compris à la fois des apprenantes et apprenants, des partenaires du milieu de l'éducation et des employeurs.

Collaboration

Les fondements de ces trois piliers incluent la collaboration et une responsabilité partagée pour les apprenantes et apprenants adultes dans l'ensemble de la province ainsi qu'une responsabilisation à leur égard. Un partenariat entre les ministères est essentiel pour soutenir la collaboration dans

l'ensemble du système. La collaboration est essentielle à tous les niveaux pour accomplir la vision du gouvernement de l'Ontario. La province, les fournisseurs de services et les apprenantes et apprenants sont tous des intervenants clés pour aider les apprenantes et apprenants adultes à réussir.

Ces quatre piliers fournissent le cadre à l'établissement des priorités et à la mise en œuvre des initiatives qui aideront à renforcer le système d'éducation des adultes existant en Ontario.

Programmes d'éducation des adultes actuels : un tour d'horizon

Les programmes d'éducation des adultes actuels en Ontario offrent un grand nombre d'occasions différentes aux adultes qui désirent approfondir leur apprentissage, poursuivre une carrière ou atteindre des objectifs personnels. Des programmes sont offerts pour aider les adultes à réaliser ce qui suit :

- obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO);
- améliorer leurs compétences linguistiques, en littératie, en numératie et numériques ainsi que leurs compétences propres au milieu de travail;
- accéder aux programmes d'apprentissage, aux programmes d'études collégiales et aux programmes d'études universitaires;
- tirer profit des compétences et de l'expérience acquises à l'étranger.

Les programmes d'éducation des adultes sont offerts dans différents modèles afin d'atteindre divers objectifs, de répondre à divers besoins d'apprentissage et de s'adapter à différentes situations personnelles, y compris des programmes en classe à temps plein, à temps partiel et des cours du soir, des modèles « mixtes » assistés par la technologie, des cours entièrement en ligne et des occasions d'apprentissage par l'expérience.

Il y a d'autres options de formation offertes aux apprenantes et apprenants adultes, telles que le Programme d'évaluation en éducation générale (GED) qui, lorsque réussi, permet aux apprenantes et apprenants d'obtenir un Certificat d'équivalence d'études secondaires de l'Ontario. Il existe aussi des programmes de transition offerts par certaines universités pour préparer les apprenantes et apprenants adultes à l'université et à d'autres programmes de formation et d'études postsecondaires, ou encore des programmes de recyclage tels que le programme Deuxième carrière.

Les programmes qui relèvent de la portée de cette consultation incluent les suivants :

- le Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits à l'intention des immigrantes et immigrants, qui offre de la formation linguistique en anglais et en français, par l'entremise des conseils scolaires de langue française et de langue anglaise (MACI);
- la formation en littératie, en numératie et en informatique dans le cadre du Programme d'alphabétisation et de formation de base offert par les organismes communautaires, les conseils scolaires et les collèges de l'Ontario (MESFP);
- les programmes de rattrapage scolaire et les certificats du programme Accès carrières études (ACE) offerts par les collèges de l'Ontario pour soutenir l'entrée dans un programme d'apprentissage ou un programme d'études collégiales (MESFP);
- les cours de niveau secondaire pour les adultes qui donnent droit aux crédits en vue de l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) ou les crédits prérequis pour s'inscrire aux études postsecondaires, offerts à la fois par les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise (EDU);
- les programmes de formation relais de l'Ontario pour les personnes hautement qualifiées formées à l'étranger, offerts en Ontario par divers organismes sans but lucratif, y compris les collèges et les universités, les organismes de réglementation des professions, les associations patronales et les organismes communautaires (MACI).

Le graphique qui suit représente les programmes d'éducation des adultes de l'Ontario qui relèvent de la portée de cette consultation, les types de fournisseurs de services offrant ces programmes ainsi que les ministères responsables de chacun des programmes. Ce graphique met l'accent sur l'importance centrale des apprenantes et apprenants adultes dans le système.

Le système d'éducation des adultes

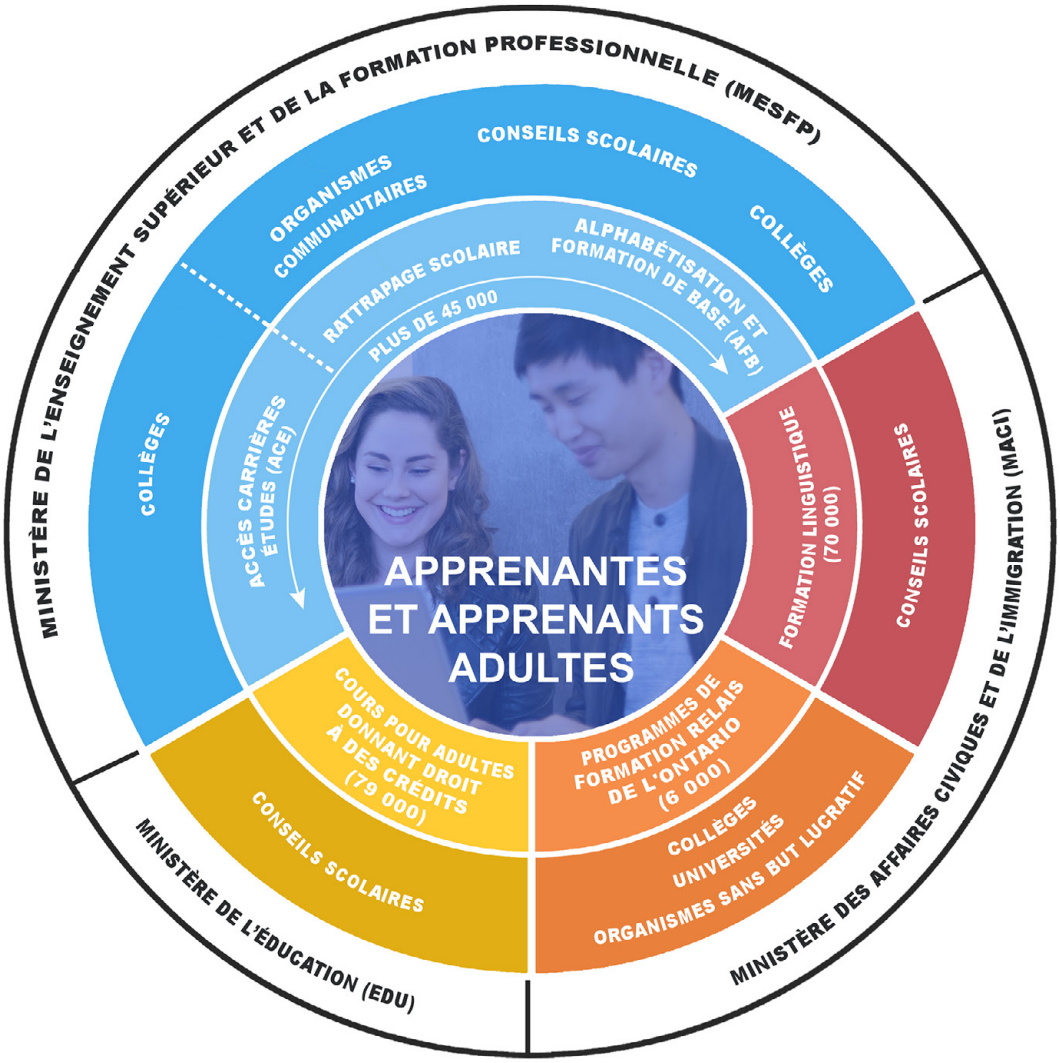

Ce que nous avons entendu jusqu'à maintenant

Au fil des années, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, de l'Éducation et des Affaires civiques et de l'Immigration ont recueilli des commentaires des partenaires en éducation des adultes dans le système. Ces partenaires incluent les apprenantes et apprenants, les fournisseurs de services, les organismes de soutien et les employeurs. Nous espérons tirer profit de ce que nous apprenons au cours de cette consultation pour connaître les prochaines étapes à suivre.

Forces et possibilités d'amélioration

Nos partenaires nous ont dit que le système actuel présente à la fois des forces et des possibilités d'amélioration.

Les centaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens qui accèdent à l'éducation des adultes chaque année connaissent la valeur de ces programmes. Néanmoins, de nombreux adultes dans la province qui bénéficieraient des possibilités offertes par l'éducation des adultes ne sont pas au courant des différents programmes et services mis à leur disposition. Bien que différents parcours d'apprentissage existent, ces parcours ne sont pas toujours faciles à trouver. Certains de nos partenaires nous ont laissé entendre que les Ontariennes et les Ontariens seraient mieux desservis en ayant accès à des renseignements et des ressources faciles à trouver. Il faut faire davantage pour répondre aux besoins en renseignements des apprenantes et apprenants et des fournisseurs de services.

Nos partenaires ont mis l'accent sur l'importance du leadership et de l'engagement de la province à l'égard de l'éducation des adultes, tout particulièrement en ce qui a trait 1) à l'amélioration de la coordination, de la communication et de la responsabilisation à l'échelon provincial et 2) au soutien de la prestation des services à l'échelle locale.

Nous savons que la coordination est essentielle à l'amélioration des services sur le plan provincial. Nous avons entendu invariablement que la communication et la collaboration entre les fournisseurs de services, y compris les partenaires régionaux, sont importantes à la fois pour soutenir des parcours harmonieux pour les apprenantes et apprenants adultes, ainsi que pour assurer l'offre de programmes répondant aux besoins locaux. Il nous a été dit que nous devrions faire preuve d'une plus grande ouverture d'esprit à l'égard de l'innovation et de partenariats locaux et que nous devrions appuyer les partenariats fructueux et miser sur ces partenariats. On nous a laissé entendre que le système devrait s'adapter mieux aux besoins de l'apprenante et de l'apprenant et de la collectivité, et que les mécanismes pour donner un avis sont absents ou ne sont pas aussi efficaces qu'ils devraient l'être.

De plus, nos partenaires ont souligné l'importance de reconnaître les acquis des apprenantes et apprenants, de façon à ce qu'ils ne soient pas obligés de faire marche arrière sur des connaissances et des compétences déjà acquises. Les partenaires ont également indiqué qu'il est important de préparer les adultes à notre monde sans cesse changeant en leur donnant le soutien nécessaire pour acquérir les compétences nécessaires à leur succès, notamment les compétences linguistiques, en littératie et en numératie et d'autres compétences essentielles qui soutiennent l'éducation permanente, telle que les compétences en numératie pour bien gérer les finances personnelles et les compétences nécessaires pour permettre aux gens de naviguer dans les environnements numériques et de résoudre des problèmes avec des outils numériques. Un grand nombre de nos partenaires nous ont aussi dit que le système devait être culturellement plus adapté et pertinent, de façon à s'assurer que les programmes soient inclusifs et accessibles et qu'ils répondent aux besoins des apprenantes et apprenants.

Pour assurer le succès du travail qui nous attend, il est fondamental de s'engager à mettre sur pied une démarche coordonnée, collaborative et commune pour mettre en œuvre des programmes et des services d'éducation et de formation des adultes. Les priorités du gouvernement de l'Ontario avec lesquelles nous comptons aller de l'avant, que nous planifions

et que nous explorons, misent déjà sur les forces du système existant, mais nous savons qu'il y a encore beaucoup à apprendre de nos partenaires quant à la façon dont nous pourrions collectivement améliorer le système d'éducation des adultes de l'Ontario et soutenir l'apprentissage continu.

Veuillez consulter la page 7 pour obtenir de plus amples renseignements quant à la façon de nous partager vos commentaires.

Questions directrices

Nous voulons connaître votre avis quant à la façon dont nous avons caractérisé les forces et les possibilités d'amélioration du système ainsi que les différentes façons dont nous pourrions améliorer nos méthodes de participation.

1. Manque-t-il quelque chose aux forces et aux possibilités d'amélioration décrites dans ce document?
2. Comment renforcer la communication entre les partenaires en éducation des adultes? Quel rôle le gouvernement de l'Ontario devrait-il jouer?

Ce que nous faisons

Le gouvernement croit qu'il existe des occasions pour renforcer les liens entre les divers programmes et services de façon à offrir un meilleur soutien aux Ontariennes et aux Ontariens à travers un système d'éducation des adultes qui serait harmonieux du point de vue de l'apprenante et de l'apprenant. Nous avons établi quatre priorités auxquelles nous nous consacrons qui misent sur les forces du système actuel.

Accès convivial à l'information

La province est heureuse d'avoir établi une collaboration avec Code for Canada, un organisme réunissant des innovateurs du gouvernement et des technologues civiques pour créer des solutions numériques destinées aux citoyennes et citoyens.

Code for Canada soutient la collaboration entre le gouvernement et les experts en technologie numérique à l'aide d'un « programme de fellowship » qui permet d'intégrer des équipes de personnes « avec de fortes compétences en design, en technologie et en gestion de donnée[s] pour qu'ils travaillent avec le gouvernement sur des enjeux importants pour les Canadiens et les Canadiennes[5]. » Depuis le début du mois de novembre 2017, une équipe multidisciplinaire de professionnels du numérique de Code for Canada ont commencé à travailler avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, de l'Éducation et des Affaires civiques et de l'Immigration pour déterminer des moyens d'aider les apprenantes et apprenants à obtenir rapidement des renseignements opportuns, précis et pertinents.

Code for Canada s'adressera sous peu à des partenaires clés en matière d'éducation des adultes, de façon à définir les objectifs d'une solution numérique et de mieux comprendre les besoins des utilisateurs au moment de développer et de mettre à l'essai diverses solutions.

5. https://codefor.ca/fr/a-propos/

Ce processus sera collaboratif et transparent. À titre de ministère responsable, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle est heureux de travailler avec l'équipe ontarienne de Code for Canada. Tout comme l'équipe de Code for Canada se réjouit de mettre à profit ses compétences pour accroître l'efficacité des solutions gouvernementales en faveur des Ontariennes et des Ontariens.

Une fois que la solution numérique développée par Code for Canada sera sur le point d'être lancée, des occasions de perfectionnement professionnel seront offertes aux fournisseurs de services pour apprendre la meilleure façon d'employer cette nouvelle ressource avec les apprenantes et apprenants adultes.

Questions directrices

Nous voulons connaître votre avis quant à la façon d'améliorer l'accès à l'information sur les programmes et les services d'éducation des adultes pour permettre aux apprenantes et apprenants de prendre des décisions éclairées quant aux occasions d'apprentissage qui les aideront le mieux à atteindre leurs buts.

3. Quelles mesures prendre pour mieux répondre aux besoins en renseignements des apprenantes et apprenants adultes?
4. Quelles mesures prendre pour assurer aux apprenantes et apprenants adultes existants et potentiels un accès aisé à des renseignements clairs portant sur les occasions d'apprentissage qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts personnels?
5. Quels types de ressources numériques utilisez-vous à l'heure actuelle pour répondre à vos propres besoins en renseignements et à ceux des apprenantes et apprenants afin de les guider dans leur aiguillage et leur navigation des services? Y a-t-il des outils qui ne sont pas présentement offerts ou accessibles et que vous aimeriez utiliser?

Alphabétisation et formation de base

Le Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB) de l'Ontario offre de la formation sur les compétences en littératie, en numératie et numériques ainsi que sur d'autres compétences essentielles aux résidentes et résidents de l'Ontario qui ont 19 ans et plus, qui sont capables de comprendre et de parler l'anglais ou le français suffisamment bien pour bénéficier pleinement du programme et qui désirent développer leurs compétences de façon à pouvoir progresser dans leur éducation, leur formation, leur emploi ou à gagner plus d'autonomie.

Le 16 juin 2017, le gouvernement a annoncé son engagement à investir 185 millions de dollars sur quatre ans (au-delà du financement de base) de façon à améliorer les programmes de compétences essentielles pour les adultes. Cette annonce a signalé la reconnaissance du besoin d'entamer un processus pluriannuel pour améliorer le Programme AFB et d'étendre la formation sur les compétences essentielles financée par les fonds publics de façon à rejoindre un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens et de leur permettre d'améliorer leurs compétences.

Les commentaires que nous avons recueillis à la suite de l'évaluation du Programme AFB de 2016, conduite par la firme d'expertise-conseil indépendante Cathexis Consulting Inc., et dans le cadre de conversations avec les fournisseurs de services et de soutien responsables de l'exécution du Programme AFB en Ontario, mentionnaient que le Programme AFB possédait plusieurs points forts. Nous avons également appris qu'il existait de nombreuses possibilités d'amélioration. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle travaille en étroite collaboration avec le réseau des fournisseurs du Programme AFB ainsi qu'avec d'autres de ses partenaires en matière d'éducation des adultes pour améliorer le Programme AFB actuel et accroître la portée de la formation en littératie et en compétences essentielles en Ontario.

Innovations apportées aux programmes d'éducation du secondaire pour adultes

Les cours d'études secondaires pour adultes du ministère de l'Éducation, offerts à la fois par les conseils scolaires de langue française et de langue anglaise, donnent des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) et des crédits prérequis à l'admission aux programmes d'études postsecondaires. Les conseils scolaires offrant des programmes d'éducation des adultes cherchent depuis longtemps des moyens novateurs de favoriser le succès des apprenantes et apprenants adultes.

La Stratégie pour l'éducation des adultes donnant droit à des crédits du ministère de l'Éducation, lancée en 2014, aide les conseils scolaires à miser sur les pratiques innovatrices déjà en place et à explorer de nouvelles méthodes pour offrir des programmes et des services dans le cadre d'une démarche régionale et commune. Dans le cadre de cette stratégie, l'innovation se concentre sur quatre priorités clés :

1. accès coordonné à l'échelle régionale aux programmes crédités d'éducation des adultes offerts de manière flexible et qui répondent le mieux aux besoins des apprenantes et apprenants adultes;
2. coordination des services d'information, d'admission, d'évaluation et d'aiguillage;
3. reconnaissance des acquis offerte et appliquée uniformément à l'échelle régionale pour les étudiants adultes cherchant à obtenir un diplôme d'études secondaires;
4. services régionaux d'orientation scolaire et professionnelle et de planification du cheminement.

Ces quatre priorités clés se basent et s'alignent sur les quatre piliers (énoncés à la page 14) qui soutiennent les efforts des divers ministères de la province pour renforcer le système d'éducation des adultes.

Dans le cadre de cette vaste initiative pluriministérielle, du soutien est offert afin d'améliorer et de simplifier les processus visant à épauler les apprenantes et apprenants qui cherchent à obtenir

un diplôme d'études secondaires (DESO) le plus rapidement possible et à faciliter leur transition vers d'autres programmes d'études ou de formation, ou vers le marché du travail. Des ressources sont ainsi disponibles pour offrir aux apprenantes et apprenants adultes des programmes à double reconnaissance de crédit qui, jusqu'à maintenant, ne leur étaient pas accessibles. Les programmes à double reconnaissance de crédit permettent aux apprenantes et apprenants qui poursuivent leurs études secondaires de suivre des cours collégiaux ou d'apprentissage qui sont pris en compte pour l'obtention, d'une part, de leur diplôme d'études secondaires et, d'autre part, d'un certificat ou diplôme d'études postsecondaires ou d'un certificat d'apprentissage.

Des mesures de soutien sont également mises à la disposition des conseils scolaires qui souhaitent examiner de nouvelles occasions d'apprentissage par l'expérience axé sur la communauté destinées aux adultes. Les expériences de ce type favorisent une meilleure compréhension des parcours scolaires et professionnels possibles et, de ce fait, aident les apprenantes et apprenants adultes à prendre des décisions éclairées concernant les prochaines étapes de leur cheminement.

Question directrice

6. Quelles autres mesures peuvent être envisagées pour aider les apprenantes et apprenants adultes à atteindre le succès dans les programmes d'éducation des adultes donnant droit à des crédits?

Programmes à l'intention des immigrantes et immigrants

Les programmes d'éducation des adultes de l'Ontario soutiennent l'inclusion sociale et économique des immigrantes et immigrants de la province en plus de faire la promotion de leur engagement dans la collectivité.

Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits

Le Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits offre des cours d'anglais langue seconde (ALS) et de français langue seconde (FLS) aux immigrantes et immigrants d'âge adulte admissibles pour les aider à acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour vivre et travailler en Ontario. Ce programme est offert par les conseils scolaires publics et catholiques de l'Ontario. Chaque année, le programme dessert quelque 70 000 apprenants dans environ 325 lieux différents.

La province a travaillé de concert avec le gouvernement fédéral – Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada – dans le but de mieux coordonner les cours de langue financés par les gouvernements provincial et fédéral en Ontario. Cette collaboration a notamment mené au lancement du Système coordonné d'évaluation linguistique et d'aiguillage (SCELA), qui sert de point d'accès unique aux cours de langue provinciaux et fédéraux en Ontario, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'Évaluation linguistique basée sur le portfolio, une approche cohérente d'évaluation et de présentation des résultats d'apprentissage linguistique des apprenantes et apprenants.

La province entreprend également de nouvelles améliorations au Programme de formation linguistique pour adultes ne donnant pas droit à des crédits, y compris des projets pilotes d'apprentissage en ligne pour améliorer l'accès à la formation en langue seconde en Ontario.

Programme de formation relais de l'Ontario

Le Programme de formation relais de l'Ontario aide les immigrantes et immigrants hautement qualifiés à obtenir un permis d'exercice et un emploi dans leur domaine sans avoir à recommencer la même formation. Depuis 2003, plus de 350 projets de formation relais ont aidé plus de 60 000 nouveaux arrivants hautement qualifiés exerçant dans plus de 100 professions réglementées ou non réglementées à poursuivre leur carrière en Ontario.

Les projets offerts incluent de la formation scolaire et technique, des formations axées sur la profession et sur la culture et la communication en milieu de travail, de la préparation aux examens d'obtention de permis, des occasions de gagner de l'expérience en milieu de travail canadien grâce à des stages professionnels ou en milieu clinique, de l'observation au poste de travail et du mentorat, ainsi que des stratégies de recrutement et de maintien en poste pour aider les employeurs à intégrer les immigrantes et immigrants qualifiés efficacement à leur entreprise.

Le gouvernement de l'Ontario a travaillé de façon à s'assurer que les formations relais répondent aux besoins des professionnels formés à l'étranger. De nouveaux volets de financement pour les nouveaux projets pilotes ont été ajoutés pour l'exercice 2017-2018.

Questions directrices

7. Quels autres services de formation et d'éducation pourraient aider les immigrantes et immigrants d'âge adulte à s'installer, à trouver un emploi dans leur domaine et à améliorer leur français ou leur anglais de façon à prospérer en Ontario?
8. Quelles mesures peuvent être adoptées pour aider les immigrantes et immigrants à explorer les divers programmes qui leur sont offerts?

Ce que nous planifions

Collaboration et partenariats régionaux

La province souhaite miser sur les forces du système existant pour s'assurer de placer l'apprenante ou l'apprenant au centre de ses efforts. Nous avons conscience que les mesures incitatives et les autres structures en place à l'heure actuelle ne favorisent pas l'aiguillage entre les fournisseurs de services. Nous sommes d'avis que la province est capable de mieux aider les fournisseurs de services à offrir une expérience qui soit davantage axée sur l'apprenante et l'apprenant. Pour y parvenir, il est primordial d'établir une collaboration et des partenariats régionaux qui permettront aux fournisseurs d'éducation des adultes locaux d'adapter leurs services aux besoins des apprenantes et apprenants dans leurs collectivités.

Les fournisseurs recevront un appui leur permettant d'établir et de maintenir des relations avec d'autres fournisseurs dans leurs collectivités. Des partenariats renforcés donneront lieu à des aiguillages et à la prestation de services uniformes aux clients dans l'ensemble du système, améliorant du coup la capacité du gouvernement à répondre à la gamme complète des besoins des apprenantes et apprenants tout en tenant compte de la diversité culturelle et linguistique qui les distingue les uns des autres.

Au palier secondaire, les conseils scolaires de l'Ontario ont établi des partenariats régionaux pour appuyer la planification des fournisseurs locaux. La province examine d'autres méthodes en vue de favoriser l'expansion de ces partenariats régionaux, de manière à y intégrer un plus grand nombre de fournisseurs de services d'éducation et de formation et à renforcer les partenariats existants au sein du système. Nous sommes d'avis que le fait de favoriser une plus grande collaboration et coordination entre les différents secteurs renforcera les processus d'aiguillage, en plus d'accroître la mobilité et de faciliter les transitions des apprenantes et apprenants.

Questions directrices

Nous souhaitons recevoir vos commentaires sur les façons de mieux soutenir la collaboration et la coordination intersectorielles de l'éducation des adultes afin d'assurer une offre de programmes et de services cohérente pour les apprenantes et apprenants.

9. Actuellement, en quoi consiste votre collaboration avec d'autres fournisseurs de services et entre les secteurs afin d'assurer la planification et la prestation de programmes et de services d'éducation des adultes?
10. Comment les fournisseurs de services et les organismes peuvent-ils établir des relations de collaboration plus solides?
11. Quelles mesures ou structures incitatives permettraient de mieux appuyer les fournisseurs de services afin qu'ils puissent aiguiller les apprenantes et apprenants vers les programmes et les services répondant le mieux à leurs besoins et à leurs objectifs?
12. Quelles mesures peuvent être appliquées pour améliorer la planification et la coordination aux échelons régional et local? Quel rôle devrait jouer le gouvernement?

Reconnaissance des acquis

Les apprenantes et apprenants adultes constituent un groupe diversifié possédant une variété d'antécédents scolaires et de compétences variés et disposant d'une vaste et précieuse gamme d'expériences de travail et de vie. De nos jours, les gens développent leurs compétences et acquièrent leurs connaissances de différentes façons et à partir de différentes sources dans un même territoire et sur différents territoires. Il est essentiel d'améliorer les possibilités de reconnaissance de tout type d'apprentissage, tant informel que formel, afin de soutenir des parcours d'apprenantes et d'apprenants adultes efficaces leur permettant de progresser en éducation et dans le milieu du travail.

La province aimerait offrir une reconnaissance plus uniforme de tous les acquis chez les adultes, réduire les exigences qui

pourraient créer un dédoublement de l'apprentissage et faciliter des parcours d'apprentissage plus fluides pour les adultes.

Il nous faut mieux comprendre les obstacles actuels auxquels se heurtent les apprenantes et apprenants adultes lorsqu'ils cherchent à terminer leur éducation afin de déterminer de meilleures façons de reconnaître les acquis.

Questions directrices

13. Quels outils et quelles pratiques déjà en place fonctionnent bien en matière de reconnaissance des acquis? Lesquels sont déficients?
14. Existe-t-il des écarts à combler ou d'autres occasions à explorer?
15. Quelles mesures peuvent être prises pour mieux régler les problèmes de perte de temps et de dédoublement de l'apprentissage, et accélérer les parcours?

Projets pilotes de nouveaux modèles de programmes

Des fournisseurs de services d'emploi et de formation nous ont informés qu'il existe un besoin d'options de formation à plus court terme et mieux ciblées pour permettre aux apprenantes et apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour se démarquer dans le marché de l'emploi. La recherche montre que les programmes qui intègrent une formation en compétences essentielles et en compétences techniques peuvent permettre de joindre efficacement les apprenantes et apprenants qui ont des problèmes d'apprentissage et de motivation lorsqu'ils suivent une formation en compétences essentielles exempte de contexte. En outre, les résultats préliminaires tirés d'études non expérimentales semblent indiquer que les programmes de cheminement de carrière axés sur l'industrie peuvent améliorer le niveau de scolarité, les occasions d'emploi et les salaires des travailleurs occupant des emplois faiblement rémunérés.

Dans son nouveau Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle, annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2017, la province s'engage à appuyer des projets pilotes pour examiner la viabilité de modèles innovateurs de formation axée sur les compétences en Ontario.

Cette initiative est chapeautée par le Centre ontarien Innovation-Emploi (COIE), un réseau de recherche collaboratif mené par l'Université Ryerson qui offre un leadership coordonné axé sur des démarches innovatrices et fondées sur des données probantes en matière de prestation de programmes et de services d'emploi et de formation. Le COIE a pour mandat de contribuer à l'amélioration de l'offre de programmes provinciaux d'emploi et de formation.

À l'été de 2017, le COIE a publié un appel de propositions qui s'est terminé à l'automne de la même année. Les domaines prioritaires de ces projets pilotes comprennent des modèles de programmes de cheminement de carrière conçus pour aider les chercheurs d'emploi moins qualifiés à accéder à des emplois durables et de qualité supérieure et des modèles de formation de base contextualisés conçus pour aider les chercheurs d'emploi à se préparer pour des professions recherchées et à améliorer leurs compétences essentielles.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle se réjouit des résultats prochains des divers projets pilotes du COIE et est fier de poursuivre sa collaboration avec celui-ci pour mettre à l'essai des modèles de formation nouveaux et innovants qui appuieront la province dans la prise de décisions fondées sur des données probantes relativement aux programmes et politiques. Veuillez consulter le site Web du COIE pour obtenir de plus amples détails au sujet du COIE et les projets qu'il soutient.

Question directrice

16. Quels autres modèles de programme innovateurs devraient être envisagés pour une mise à l'essai en Ontario?

Ce que nous explorons

Amélioration de l'admission, de l'orientation et de la planification des parcours

Les apprenantes et apprenants adultes ont des besoins et des objectifs uniques qui requièrent une gamme de mesures de soutien se rapportant directement ou indirectement à l'apprentissage, comme les services de garde d'enfants et les services d'orientation scolaire et professionnelle. Par ailleurs, ces adultes peuvent ne pas avoir accès aux mêmes ressources d'orientation que les apprenantes et apprenants plus jeunes évoluant dans le système d'éducation formel de l'Ontario. Nous avons été informés que, sans services d'orientation et de soutien en matière de choix et d'intégration des programmes ou de planification du parcours et de la transition, les apprenantes et apprenants adultes risquent de perdre leur motivation lorsqu'ils tentent d'évoluer dans le système complexe de l'Ontario. Par ailleurs, des apprenantes et apprenants, des fournisseurs de services et d'autres partenaires de l'éducation des adultes ont affirmé qu'il existe des façons d'améliorer la capacité du système à offrir l'encadrement nécessaire en matière d'orientation et de planification de parcours.

Le gouvernement de l'Ontario envisage des moyens de renforcer la capacité du système dans ces domaines afin d'aider les apprenantes et apprenants à atteindre leurs objectifs. De nombreux fournisseurs de services jouent déjà un rôle d'orientation en assurant la planification des parcours avec les apprenantes et les apprenants. Les ministères souhaitent explorer les moyens à leur disposition pour rehausser ce rôle dans l'ensemble du système. Cet objectif peut être atteint en améliorant l'accès à des renseignements fiables, opportuns et faciles à explorer et en accroissant le soutien aux apprenantes et apprenants, par exemple, en mettant à la disposition de tous les fournisseurs de services les outils dont ils ont besoin pour conseiller efficacement les apprenantes et apprenants et élaborer un parcours avec chacune et chacun.

Questions directrices

Nous souhaitons obtenir votre avis sur les pratiques prometteuses et la manière dont peut s'y prendre la province pour soutenir l'inscription aux programmes, la planification de parcours et les transitions d'apprentissage de manière à permettre aux adultes en Ontario de réaliser rapidement leurs objectifs d'apprentissage, de carrière et de vie.

17. À l'heure actuelle, comment effectuez-vous la planification de l'orientation et des cheminements ou transitions, y compris l'évaluation des besoins des apprenantes et apprenants? Plus particulièrement, quels outils et méthodes d'évaluation utilisez-vous lors de l'admission?
18. Comment le système peut-il mieux soutenir l'encadrement et la planification des parcours pour les adultes, et qui devrait remplir ce rôle?
19. Comment l'intégration des données et des dossiers entre les programmes et les fournisseurs de services pourrait-elle mieux soutenir à la fois les apprenantes et apprenants *et* les fournisseurs de services?

Reconnaissance des compétences essentielles et des compétences de base

Dans le rapport *Former la main-d'œuvre de demain : une responsabilité partagée*, le Comité d'experts de la première ministre a mis un accent particulier sur l'importance des aptitudes et des compétences.

En recherche, les termes « aptitudes » et « compétences » sont parfois utilisés de manière interchangeable et parfois pour désigner des réalités distinctes. Pour les besoins de ce document de discussion, une aptitude est la capacité d'exécuter une tâche et de résoudre des problèmes. Une compétence, par ailleurs, peut désigner des éléments cognitifs (comme l'utilisation de théorie, de concepts et de connaissances implicites) et les aspects fonctionnels (comme les compétences techniques), les caractéristiques interpersonnelles (comme les aptitudes sociales et organisationnelles) et les valeurs éthiques. Une compétence de

base est plus large et peut comprendre une multitude d'aptitudes, d'attitudes et de connaissances (comme la collaboration, la pensée critique et la résolution de problèmes).

Le terme « aptitude » peut ensuite être subdivisé en sous-groupes, comme les aptitudes « professionnelles » et « essentielles ». Le Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles du gouvernement du Canada décrit les compétences essentielles comme étant celles qui sont requises pour le travail, l'apprentissage et la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'elles forment la base d'apprentissage pour toutes les autres compétences et permettent à chaque personne d'évoluer au fil de leur travail et de s'adapter aux changements organisationnels.[6]

La province envisage l'élaboration d'un « **cadre de compétences de base** » visant à appuyer la reconnaissance des compétences que doivent développer les Ontariennes et les Ontariens pour obtenir du succès dans leur vie personnelle, être productifs sur le plan économique et devenir des citoyens activement engagés dans l'économie et la société de la province.

Un cadre de compétences de base aiderait les Ontariennes et les Ontariens en :

- déterminant les compétences de base qui sont importantes pour qu'ils accèdent à la main-d'œuvre hautement qualifiée de l'Ontario et participent à l'économie et à la société ontariennes du 21e siècle;
- aidant les employeurs à reconnaître et à décrire les compétences de base qu'ils recherchent chez les travailleurs;
- aidant les travailleurs à comprendre les compétences de base que recherchent les employeurs et à faire en sorte de les acquérir;
- aidant tous les travailleurs et les apprenantes et apprenants à identifier et à décrire les compétences de base qu'ils possèdent;

6. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les compétences essentielles, veuillez consulter le Passeport-compétences de l'Ontario, élaboré par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, qui décrit clairement les compétences essentielles et les habitudes de travail qui sont importantes pour réussir dans le travail, l'apprentissage et la vie.

- reconnaissant les capacités transférables des travailleurs et postulants autrement qu'en s'appuyant uniquement sur leurs titres de compétences ou qualifications (p. ex., certificats, diplômes, etc.);
- fournissant un vocabulaire commun pour les compétences de base (p. ex., communication, collaboration, pensée critique et résolution de problèmes) utilisé dans tous les secteurs.

À l'hiver 2016, le ministère de l'Éducation a publié un document de réflexion, *Compétences du 21e siècle*, qui présente une analyse documentaire approfondie des compétences du 21e siècle à partir de la documentation disponible et qui dresse une liste des six compétences appuyant le développement de l'apprentissage dans toutes les matières, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année.

L'Ontario est également un leader parmi les provinces en ce qui concerne l'élaboration d'un Cadre pancanadien des compétences globales qu'a appuyé le Conseil des ministres de l'Éducation (CMEC). Ces compétences sont :

1. la pensée critique et la résolution de problèmes;
2. l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat;
3. la façon d'apprendre, la conscience de soi et l'apprentissage autonome;
4. la collaboration;
5. la communication;
6. la citoyenneté mondiale et la durabilité.

Une exploration plus approfondie d'un cadre de compétences de base pour les Ontariennes et les Ontariens sera issue des efforts déjà déployés par la province.

Questions directrices

Nous souhaitons recevoir vos commentaires sur les moyens que peut prendre la province pour appuyer la reconnaissance des compétences de base et des compétences essentielles.

20. Serait-il utile pour les apprenantes et apprenants adultes de disposer d'un cadre provincial qui énonce les compétences de base et les compétences essentielles? Serait-il utile aux organismes offrant des programmes d'éducation des adultes de disposer d'un tel cadre?

21. De quelle façon les compétences de base et les compétences essentielles, qui sont significatives pour les Ontariennes et les Ontariens au fil de leur parcours d'apprentissage et de travail et pour les employeurs de l'Ontario dans tous les secteurs, peuvent-elles être mieux reconnues? Quel rôle devrait jouer le gouvernement?

Questions de discussion générales

Reste-t-il des sujets dont vous aimeriez discuter qui n'ont pas encore été abordés? Voici quelques questions de plus pour vous faire réfléchir.

Questions de discussion générales

22. Y a-t-il d'autres améliorations à apporter au système qui n'ont pas été mentionnées dans ce document?
23. Quelles autres mesures pourraient contribuer à rendre le système plus intégré et centré sur les apprenantes et apprenants?
24. Quelles sont les priorités les plus urgentes à réaliser à court terme?
25. De quelle façon les apprenantes et les apprenants adultes, qu'ils soient immigrantes ou immigrants, autochtones, francophones, sourds ou sourds et aveugles, handicapés ou autre, peuvent-ils être mieux appuyés?
26. Quelles formes de discrimination ou d'obstacles systémiques les apprenantes et apprenants adultes rencontrent-ils? Comment l'accès aux occasions d'apprentissage des adultes peut-il être plus équitable pour les adultes?
27. Pouvez-vous donner des exemples de pratiques prometteuses adoptées en Ontario ou dans d'autres territoires sur lesquelles nous pourrions nous fonder pour améliorer notre système d'éducation des adultes?

Conclusion

Lorsqu'il envisage l'avenir, le gouvernement de l'Ontario souligne à nouveau son engagement rendre le système d'éducation des adultes plus inclusif, plus accessible et mieux adapté aux conditions locales et aux besoins en évolution de tous les partenaires. Un système plus fort permettra aux apprenantes et apprenants de recevoir plus facilement la reconnaissance de leurs acquis, de trouver des programmes adaptés à leurs besoins particuliers et de passer plus aisément d'un programme à l'autre, au besoin. Le fait d'ouvrir des portes pour les apprenantes et apprenants adultes aide non seulement les gens dans leur vie quotidienne, mais contribue également à une économie forte.

Il incombe à toutes les personnes engagées dans la prestation de services d'éducation et de formation ou travaillant à bâtir des collectivités fortes en Ontario d'unir leurs efforts dans l'engagement commun à offrir aux apprenantes et apprenants adultes la possibilité de recevoir une éducation et une formation de qualité supérieure qui les propulsera vers leurs objectifs. Grâce à un dialogue ouvert, à une pensée innovante et à la volonté d'explorer de nouvelles solutions, nous parviendrons à créer un système d'éducation des adultes qui soit plus accessible, souple, axé sur l'apprenante et l'apprenant et capable d'offrir aux Ontariennes et Ontariens les ressources nécessaires pour relever les défis du 21e siècle.

Prochaines étapes

Cette consultation constitue une étape importante dans l'atteinte de l'objectif global de renforcement du système d'éducation et de formation des adultes en Ontario. À l'hiver 2018, nous comptons présenter un rapport sur les résultats issus de cette démarche et préciser les prochaines étapes.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation et de vos commentaires.

Annexes

Résumé des questions directrices

Forces et possibilités d'amélioration

1. Manque-t-il quelque chose aux forces et aux possibilités d'amélioration décrites dans ce document?

2. Comment renforcer la communication entre les partenaires en éducation des adultes? Quel rôle le gouvernement de l'Ontario devrait-il jouer?

Accès convivial à l'information

3. Quelles mesures prendre pour mieux répondre aux besoins en renseignements des apprenantes et apprenants adultes?

4. Quelles mesures prendre pour assurer aux apprenantes et apprenants adultes existants et potentiels un accès aisé à des renseignements clairs portant sur les occasions d'apprentissage qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts personnels?

5. Quels types de ressources numériques utilisez-vous à l'heure actuelle pour répondre à vos propres besoins en renseignements et à ceux des apprenantes et apprenants afin de les guider dans leur aiguillage et leur navigation des services? Y a-t-il des outils qui ne sont pas présentement offerts ou accessibles et que vous aimeriez utiliser?

Innovations apportées aux programmes d'éducation du secondaire pour adultes

6. Quelles autres mesures peuvent être envisagées pour aider les apprenantes et apprenants adultes à atteindre le succès dans les programmes d'éducation des adultes donnant droit à des crédits?

Programmes à l'intention des immigrantes et immigrants

7. Quels autres services de formation et d'éducation pourraient aider les immigrantes et immigrants d'âge adulte à s'installer, à trouver un emploi dans leur domaine et à améliorer leur français ou leur anglais de façon à prospérer en Ontario?

8. Quelles mesures peuvent être adoptées pour aider les immigrantes et immigrants à explorer les divers programmes qui leur sont offerts?

Collaboration et partenariats régionaux

9. Actuellement, en quoi consiste votre collaboration avec d'autres fournisseurs de services et entre les secteurs afin d'assurer la planification et la prestation de programmes et de services d'éducation des adultes?

10. Comment les fournisseurs de services et les organismes peuvent-ils établir des relations de collaboration plus solides?

11. Quelles mesures ou structures incitatives permettraient de mieux appuyer les fournisseurs de services afin qu'ils puissent aiguiller les apprenantes et apprenants vers les programmes et les services répondant le mieux à leurs besoins et à leurs objectifs?

12. Quelles mesures peuvent être appliquées pour améliorer la planification et la coordination aux échelons régional et local? Quel rôle devrait jouer le gouvernement?

Reconnaissance des acquis (RDA)

13. Quels outils et quelles pratiques déjà en place fonctionnent bien en matière de reconnaissance des acquis? Lesquels sont déficients?

14. Existe-t-il des écarts à combler ou d'autres occasions à explorer?

15. Quelles mesures peuvent être prises pour mieux régler les problèmes de perte de temps et de dédoublement de l'apprentissage, et accélérer les parcours?

Projets pilotes de nouveaux modèles de programmes

16. Quels autres modèles de programme innovateurs devraient être envisagés pour une mise à l'essai en Ontario?

Amélioration de l'admission, de l'orientation et de la planification des parcours

17. À l'heure actuelle, comment effectuez-vous la planification de l'orientation et des cheminements ou transitions, y compris l'évaluation des besoins des apprenantes et apprenants? Plus particulièrement, quels outils et méthodes d'évaluation utilisez-vous lors de l'admission?

18. Comment le système peut-il mieux soutenir l'encadrement et la planification des parcours pour les adultes, et qui devrait remplir ce rôle?

19. Comment l'intégration des données et des dossiers entre les programmes et les fournisseurs de services pourrait-elle mieux soutenir à la fois les apprenantes et apprenants et les fournisseurs de services?

Reconnaissance des compétences essentielles et des compétences de base

20. Serait-il utile pour les apprenantes et apprenants adultes de disposer d'un cadre provincial qui énonce les compétences de base et les compétences essentielles? Serait-il utile aux organismes offrant des programmes d'éducation des adultes de disposer d'un tel cadre?

21. De quelle façon les compétences de base et les compétences essentielles, qui sont significatives pour les Ontariennes et les Ontariens au fil de leur parcours d'apprentissage et de travail et pour les employeurs de l'Ontario dans tous les secteurs, peuvent-elles être mieux reconnues? Quel rôle devrait jouer le gouvernement?

Questions de discussion générales

22. Y a-t-il d'autres améliorations à apporter au système qui n'ont pas été mentionnées dans ce document?

23. Quelles autres mesures pourraient contribuer à rendre le système plus intégré et centré sur les apprenantes et apprenants?

24. Quelles sont les priorités les plus urgentes à réaliser à court terme?

25. De quelle façon les apprenantes et les apprenants adultes, qu'ils soient immigrantes ou immigrants, autochtones, francophones, sourds ou sourds et aveugles, handicapés ou autre, peuvent-ils être mieux appuyés?

26. Quelles formes de discrimination ou d'obstacles systémiques les apprenantes et apprenants adultes rencontrent-ils? Comment l'accès aux occasions d'apprentissage des adultes peut-il être plus équitable pour les adultes?

27. Pouvez-vous donner des exemples de pratiques prometteuses adoptées en Ontario ou dans d'autres territoires sur lesquelles nous pourrions nous fonder pour améliorer notre système d'éducation des adultes?

Glossaire

Alphabétisation et formation de base : le Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB) offre de la formation en matière de littératie, de numératie et d'autres compétences essentielles aux résidentes et résidents de l'Ontario de 19 ans et plus qui peuvent s'exprimer en français ou en anglais et qui souhaitent améliorer leurs compétences afin de poursuivre leurs études, leur formation ou leur emploi, ou pour accroître leur autonomie.

Apprenant adulte : apprenante ou apprenant habituellement de 19 ans et plus qui souhaite parfaire ses compétences ou ses qualifications dans le but de pousser plus loin son éducation, obtenir un meilleur revenu d'emploi ou s'intégrer pleinement à la société.

Compétences : habiletés dont chacun a besoin pour réaliser des tâches précises.

Compétences de base : habileté exigeant un ensemble de connaissances, compétences et attitudes dans un contexte particulier.

Compétences essentielles : habileté requise pour travailler, apprendre et vivre au quotidien qui constitue le fondement de l'apprentissage et de toutes les autres compétences et permet à chaque personne d'évoluer dans son travail et de s'adapter aux changements du milieu de travail.

Diversité : présence d'une vaste gamme de qualités et de caractéristiques humaines au sein d'un groupe, d'un organisme ou d'une société. Les aspects de la diversité comprennent, notamment, l'ascendance, la culture, l'ethnie, l'identité sexuelle, la langue, la capacité physique et intellectuelle, la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle et la situation socioéconomique.

Éducation inclusive : éducation fondée sur les principes de l'acceptation et de l'inclusion de toutes et de tous. Les apprenantes et apprenants se reconnaissent dans les programmes qu'ils choisissent, dans leur environnement immédiat et élargi, où l'on célèbre la diversité et respecte chaque personne.

Équité : condition ou situation de traitement juste, inclusif et respectueux de toute personne. L'équité ne signifie pas traiter tous les gens de la même façon, mais plutôt de tenir compte des différences individuelles.

Obstacles systémiques : obstacles au succès causés par les préjugés intégrés aux politiques, aux pratiques et aux processus et qui se soldent souvent par un traitement différent. Les conséquences de ces obstacles sont nuisibles pour nombre de personnes et peuvent être persistantes. Lorsque des facteurs comme la race, la classe sociale, l'identité sexuelle, la religion et la capacité physique ou intellectuelle s'y ajoutent, certains apprenants et apprenantes peuvent se heurter à des obstacles supplémentaires ou à de la discrimination.

Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle : engagement de la part du gouvernement de l'Ontario à l'égard de projets d'envergure en matière d'éducation, de formation et de perfectionnement. Grâce à ce plan, la province s'est engagée à collaborer avec des partenaires pour renforcer le système d'éducation des adultes afin de mieux soutenir les apprenantes et apprenants qui (i) cherchent à accéder à des programmes qui répondent à leurs besoins, (ii) passent d'un programme à un autre et (iii) cherchent à obtenir la reconnaissance de leur acquis.

Reconnaissance des acquis (RDA) : processus formel d'évaluation et d'obtention de crédits par lequel les élèves peuvent se voir accorder des crédits pour des acquis.

Ministères partenaires

Les ministères suivants collaborent dans le cadre du présent document de discussion et de la consultation qui s'y rattache :

Le **ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle** assure la direction des politiques et des programmes ainsi que le soutien financier des établissements d'enseignement postsecondaire, offre le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), octroie aux universités l'autorité d'accorder des grades et veille à l'inscription des collèges privés d'enseignement professionnel. Le ministère élabore les politiques pertinentes à la formation et à la mobilité du marché du travail, mène la recherche sur le marché du travail, réglemente le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario pour les métiers spécialisés, veille à la présence d'un réseau d'agences communautaires disposant de financement en vue de la prestation de la formation aux métiers spécialisés, de la préparation à l'emploi et des services d'alphabétisation et de compétences de base pour les jeunes et les adultes, soutient les services d'ajustement destinés aux travailleurs devant faire face à la fermeture de l'entreprise qui les emploie, soutient un réseau des conseils scolaires locaux et représente l'Ontario dans le cadre de ses négociations avec le gouvernement fédéral pour les questions liées à la formation.

Le **ministère de l'Éducation** administre le système d'éducation dans le réseau d'écoles élémentaires et secondaires financées par les fonds publics en Ontario, conformément aux directives établies par le gouvernement provincial. Ce ministère offre également les services d'éducation aux personnes aveugles, sourdes, et sourdes et aveugles dans les écoles spécialisées. Par l'entremise du ministère, le ministre de l'Éducation établit les programmes-cadres, fixe les exigences relatives aux diplômes et aux certificats d'études et assure le financement des conseils scolaires pour l'enseignement ainsi que pour la construction et l'entretien des écoles. Il peut également établir des politiques relatives à l'évaluation des étudiants qui sont ensuite appliquées par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

(OQRE). L'OQRE offre au ministre des conseils relativement aux politiques d'évaluation et présente des rapports des résultats de ses évaluations.

Le **ministère des Affaires civiques et de l'Immigration** assure la promotion d'une pleine participation de tous les Ontariens afin qu'ils puissent profiter des avantages sociaux et économiques de la vie dans la province et contribuer à l'épanouissement de leurs collectivités. Il optimise les avantages sociaux et économiques de l'immigration et bâtit des collectivités plus fortes par le biais d'activités axées sur une plus importante participation du public.